

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 06 mars à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. *Philippe OBADIA*, Maire Les Barils, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, , Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absent excusé : Hubert PRIVÉ, pouvoir à Philippe OBADIA

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 54 ème conseil.

ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Approbation du compte administratif et du Compte de Gestion 2019
- Questions diverses

M. le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour le sujet suivant :

- renouvellement du contrat de l'agent communal en charge de l'entretien des locaux communaux.
- Le conseil est unanime.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est remis à l'ensemble du conseil les documents budgétaires.

Présentation et vote du compte administratif 2019

Il est donné lecture des résultats de la gestion pour l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	reste à réaliser
Recettes	363 618.72	30 632.31	54 649.00
Dépenses	342 227.56	43 514.61	88 972.76
Résultat de l'exercice	21 391.16	- 12 882.30	
Excédent antérieur reporté	125 818.29	16 494.76	
Résultat de clôture	147 209.45	3 612.46	
Soit un résultat global de	142 313.05		- 34 323.76

M. le Maire se retire et M. Patrick Pauchet, Président de séance demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE le compte administratif 2019

-DONNE quitus à M. le Maire pour sa gestion.

Affectation des résultats 2019

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 147 209.45 €
- Un excédent d'investissement de 3 612.46 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement à : 88 972.76 €
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement à 54 649.00 €
- Un besoin cumulé en section d'investissement à - 30 711.54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat reporté en section de fonctionnement (002) : 116 498.15 €
- Résultat d'investissement reporté (002) : 3 612.46 €
- Affectation en section d'investissement au compte 1068 : 30 711.54 €

Approbation du compte de gestion 2019

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton à la clôture de l'exercice. Après vérification, il est, en tous points, conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2019.

Renouvellement du contrat de l'agent communal

M. le Maire indique que le contrat de Mme Rénata NAKONIECZNA est arrivé à échéance. Au vu du sérieux de l'agent, il propose le renouvellement de son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de renouveler le contrat de l'agent pour une durée de deux ans.

Questions diverses

- Il est fixé les tours de garde pour les élections municipales.

- L'inauguration du restaurant sera programmée au mois d'avril

- L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 00.